



65581 - L'invocation à la fin de la lecture entière du noble Coran est-elle une Sunna ?

question

J'espère que vous m'enverrez l'invocation à dire à la fin de la lecture du noble Coran telle qu'elle figure dans la sunna prophétique.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a pas dans la Sunna prophétique une invocation spéciale à lire après la fin de la lecture entière du noble Coran, ni même de ses Compagnons ou encore des imams les plus connus. Cependant, une invocation est largement diffusée, placée à la fin de bon nombre d'exemplaires du Coran et est faussement attribuée à cheikh Al-Islam Ibn Taïmiyya. Voir « Fatawas de cheikh Ibn Outheïmine » (14/226).

L'invocation après la lecture complète du Coran a lieu soit après sa lecture durant la prière ou hors de celle-ci. Il n'y a aucun texte originel auquel on peut se référer pour faire cette invocation après la prière. Quant à l'invocation à dire hors de la prière, on a rapporté qu'Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) la faisait.

Cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : « Quel est le verdict concernant l'invocation à dire à la fin de la lecture complète du Coran dans les prières nocturnes du mois de Ramadan ? » Voici sa réponse : « Je ne connais aucune Sunna du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) concernant l'invocation à dire à la fin d'une lecture complète du Coran pendant les prières nocturnes durant le mois de Ramadan, ni d'ailleurs que cela soit rapporté des Compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux). Tout ce que je sais à ce sujet est que Anas Ibn Malek (Qu'Allah soit satisfait de lui) lorsqu'il terminait la lecture du Coran,



réunissait sa famille et prononçait une invocation, mais il le faisait en dehors de la prière. »
(Fatawas Arkane Al-Islam : p.354).

Cheikh Bakr Abou Zeïd (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit un traité utile sur le sujet conclu en ces termes : « De l'ensemble du contenu des deux précédents chapitres, nous tirons une conclusion en deux contextes.

Le premier contexte : concerne l'invocation à la fin de la lecture entière du Coran en général : à ce propos, voici ce qu'il faut retenir :

Premièrement : ce qui est considéré comme hadith *Marfou'* {référence au rang le plus haut qui est le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui)} en rapport avec l'invocation, en général, à la fin de la lecture complète du Coran : cela n'a été aucunement rapporté du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) de façon vérifiée, c'est plutôt soit un hadith forgé, soit un hadith faible qu'on ne peut réformer ou rectifier. Il est presque certain d'affirmer résolument qu'il n'existe rien de fiable à ce sujet relevant de ce qui est hadith *Marfou'*.

Les ulémas auteurs d'ouvrages sur les sciences du Coran et ses invocations, comme les imams An-Nawawi, Ibn Kathir, Al-Qourtoubi, As-Souyouti n'ont pas évoqué autres choses que ce que nous avons soutenu ci-dessus. S'ils possédaient des connaissances reposant sur des chaînes remontant à une source plus haute, ils les auraient mentionnées.

Deuxièmement : il a été rapporté de façon vérifiée que Anas Ibn Malek (Qu'Allah soit satisfait de lui) a lu une invocation à la fin d'une lecture complète du Coran et qu'il a réuni sa famille à cette occasion, et que des membres de la génération suivant celle des Compagnons l'ont suivi en cela, selon une tradition rapportée par Moudjahid Ibn Djabr (Puisse Allah, le Très-Haut, leur accorder Sa miséricorde).

Troisièmement : il n'a pas été possible de trouver des éléments allant dans le sens de la légalité de la pratique dans les textes des imams Abou Hanifa et Ach-Chafi'i (Puisse Allah, le Très-Haut, leur accorder Sa miséricorde).



Ce qui a été rapporté de l'imam Malek (Puisse Allah, le Très-Haut, lui accorder Sa miséricorde) : « Ce n'est pas une chose que pratiquaient les gens (*d'Al Madina*), et la lecture de ladite invocation n'est pas une Sunna de la prière nocturne du Ramadan (*Al Qiyam*). »

Quatrièmement : la recommandation d'une invocation à la fin de la lecture du Coran figure dans ce qui a été rapporté de l'imam Ahmed (Puisse Allah, le Très-Haut, lui accorder Sa miséricorde) d'après ce que nos ulémas hanbalites ont rapporté et a été attesté par les ulémas des trois écoles du Fiqh issus des dernières générations.

Le second contexte : concerne l'invocation lors de la fin de la lecture complète du Coran durant la prière :

Il se résume comme suit :

Premièrement : dans tout ce qui a été rapporté provenant du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah sur lui) ou de l'un de ses Compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) ne contient aucune lettre qui indique l'institution d'une telle invocation dans la prière après la fin de la lecture entière du Coran à accomplir avant le *Roukou'* ou après, que ce soit par l'imam ou par celui qui prie individuellement.

Deuxièmement : tout ce qui est dit dans ce chapitre se limite aux propos des ulémas de l'école hanbalite rapportés de l'imam Ahmed (Puisse Allah, le Très-Haut, lui accorder Sa miséricorde) selon les versions de Hanbal, d'Al-Fadhl et d'Al-Harbi dont nous n'avons pas découvert les chaînes de transmission, et qui placent la lecture de ladite invocation dans les prières de *Tarawih* avant le *Roukou'*.

Selon une version de l'imam Ahmed dont on ne connaît pas l'auteur, qu'il aurait facilité son incorporation dans l'invocation de la *Rakaa'* du *Witr*.

Voir « *Marwiyate Douâ Khatm Al-Qouraan* ».

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.